



POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT - CBH

Note : Le masculin est employé à des fins de simplification.

1) Politique d'annulation et de remboursement à l'initiative du membre

- a) Le membre peut annuler sa demande d'inscription en envoyant un courriel à info@clubdelabonnehumeur.ca ou laisser un message téléphonique au CBH 5 jours ouvrables précédant la date du début du cours, ou de l'activité, sauf si indication contraire sur la page de l'événement (par exemple les repas).
- b) Sur réception de ce courriel ou message téléphonique de demande d'annulation d'inscription, le CBH s'engage à transmettre un remboursement intégral au membre, au plus tard dans les quinze (15) jours suivant réception dudit courriel ou message téléphonique.
- c) Aucun remboursement ne sera accordé par le CBH pour toute demande d'annulation transmise après l'expiration du délai précisé précédant la date de tenue dudit événement. Si le membre ne veut pas continuer l'activité après le premier cours, le remboursement pourra être effectué après le cours initial de la session.
- d) Toute demande d'inscription à un repas ou événement spécial reçue par le CBH dans les délais précisés est non-remboursable et correspond à une vente finale.
- e) Le membre accepte expressément qu'aucun remboursement ne sera accordé au motif que le membre ne se soit pas présenté au cours, ou n'a pas participé à certains cours, sous réserve de la politique d'annulation de cours, d'évènements spéciaux ou de repas pour cause de force majeure.
- f) Si un membre joint le cours durant la session ou lorsqu'il y a une liste d'attente et qu'une place se libère après le début des cours, les frais seront calculés au prorata. Les personnes de la liste d'attente seront appelées dans l'ordre d'inscription.
- g) Les seules exceptions pour un remboursement sont :
 - i) le CBH ne remplit pas ses obligations;
 - ii) le membre ne peut plus suivre les cours pour des raisons de santé (maladie ou blessure). À la demande du membre, le remboursement est calculé au prorata et une note médicale est exigée.



POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT - CBH

- iii) le membre ne peut plus suivre les cours pour des raisons de santé (maladie ou blessure). À la demande du membre, le remboursement est calculé au prorata et une note médicale est exigée.
 - h) Dans tous les cas, le moyen de remboursement demeure à la discrétion du CBH.
- 2) Politique d'annulation, de report ou de remboursement à l'initiative du CBH**
- a) Le CBH se réserve le droit d'annuler ou de reporter la date prévue pour toutes activités.
 - b) Advenant que la date de l'événement soit reportée par le CBH, le membre disposera d'un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant réception de la confirmation de report d'événement pour réclamer un remboursement intégral au CBH, à défaut de quoi il sera réputé avoir accepté la date de report dudit événement et aucune demande de remboursement ne sera conséquemment accordée.
- 3) Politique de remboursement en cas d'annulation d'activité pour cause de force majeure**
- a) Suivant la confirmation de l'annulation du cours, de l'événement spécial ou d'un repas pour cause de force majeure, et si l'activité ne peut être reportée à une date ultérieure, le CBH transmettra un remboursement intégral ou calculé au prorata, dans un délai de quinze (15) jours ouvrables.
 - b) Le terme « force majeure » correspond à un événement hors du contrôle du CBH ou de ses partenaires qui force le CBH à annuler l'événement.
 - c) Les intempéries, à l'exception d'événements météorologiques extrêmes, ne correspondent pas à une force majeure.
 - d) Advenant la survenance d'une force majeure, la responsabilité du CBH sera expressément limitée au remboursement du prix payé pour l'inscription à l'activité ou calculé au prorata.
- 4) Politique de remboursement de la carte de membre**
- a) Les frais d'adhésion au CBH ne sont pas remboursables.

Politique effective à compter du 1^{er} janvier 2022.